

a toujours été l'objet. Cinquante-huit autres prisonniers furent exilés en Australie et huit aux Bermudes; puis vint le décret, dont nous étions menacés depuis des années, qui unissait le Bas-Canada au Haut-Canada pour annihiler définitivement l'influence des Canadiens français, et faire payer à ceux-ci l'immense dette du Haut-Canada en faillite.

L'UNION DES 2 PROVINCES

Les Loyalistes de l'Ontario qui avaient été si coûteusement choyés des gouvernants, voyaient leur province en banqueroute, et, pour y échapper, ils acceptaient l'union des deux provinces, afin que leur dette, dix fois plus considérable que celle de la province de Québec, fût presque toute payée par celle-ci. Ce n'était pas assez que pendant quatre-vingt-deux ans (1760 à 1842) les Canadiens eussent été volés et toujours tenus en servitude économique; ils avaient encore à payer les dettes de ces orangistes, leurs ennemis acharnés. L'Angleterre avait déjà dépensé trois milliards pour établir ces colons anglais venus des Etats-Unis. Le gouvernement canadien leur avait gratuitement octroyé toutes les fermes si fertiles de l'Ontario; comme il avait donné aux autres loyalistes toute la Nouvelle-Ecosse, toute l'île du Prince-Edouard et trois millions d'acres des plus belles terres de la province de Québec. Mais ces Anglais s'entendaient mieux aux affaires de spéculation qu'à l'agriculture, aussi ces terres servirent-elles à des spéculations effrénées avec l'aide de leur gouvernement; celui-ci en resta très chargé de dettes, tandis que les spéculateurs devinrent des millionnaires. Aujourd'hui encore, Toronto, pour une seule ville, comptait en 1942 plus de deux cents millionnaires, qui, par reconnaissance pour leur mère-patrie, sont prêts à ruiner le Canada entier pour aider l'Angleterre à se défendre contre Hitler; mais eux, gens pratiques, ne se sont pas ruinés.

Les Canadiens pouvaient-ils espérer acheter à ce prix un peu de paix, un peu de liberté? Maintes fois déjà ils avaient acheté coûteusement certaines libertés; mais chaque fois ce que l'Anglais avait donné en théorie d'une main, il l'avait enlevé en pratique de l'autre main. En tout cas, le mouvement d'insurrection de 1837 et 1838 était sévèrement réprimé.

Triste bilan si nous ne regardons que ces sanctions, mais il y eut un revers à la médaille; il y eut un lendemain qui fut tout à notre profit. La Providence, qui veillait sur notre peuple, fit en sorte que cet acte d'Union, qui devait nous être si néfaste, fût notre véritable planche de salut. En effet, pour sauver la situation, le gouverneur se vit obligé d'appeler Louis-Hippolyte La Fontaine à

la tête de son gouvernement; et c'est celui-ci qui fut notre sauveur. Il fit voter immédiatement l'amnistie à tous les proscrits, et une indemnité à tous ceux qui avaient subi des pertes lors de l'insurrection, — et nos gens de Sainte-Rose figuraient sur cette liste: ainsi, André Lasal dit Géraldo, Joseph Lacroix, Joseph Filiatrault, Simon Bernard, Charles Charette, Jean Ouimet (père de l'honorable Gédéon Ouimet), Charles Cusson, Simon Blondin et Louis Nadon. Il rendit la langue française légale pour tout le Canada; et son premier discours à la Chambre, — geste à jamais mémorable, — fut fait en français. Il organisa notre système municipal et scolaire. C'est avec lui un souffle de liberté, de bien-être et de prospérité qui passe sur tout le pays.

DÉVELOPPEMENT RELIGIEUX ET NATIONAL

C'est, en effet, de 1842 que date ce merveilleux développement religieux et national que nous admirons aujourd'hui. Jusque-là tout était à faire, à créer: l'Eglise canadienne était emprisonnée dans une étroite lisière de paroisses courant le long du fleuve Saint-Laurent, avec quelques groupements de catholiques dans les Maritimes et aux Illinois, tous sous la seule juridiction de l'évêque de Québec; elle était surtout comprimée par un pouvoir civil qui voulait sa destruction. Or, on compte aujourd'hui, après un siècle, un cardinal, douze archevêques, cinquante évêques et autant de diocèses, avec 4,789,944 catholiques, 14,172 paroisses, 9,500 prêtres. Le centre, le foyer de ce prodigieux développement, c'est Montréal, la métropole, le diocèse. Montréal, avec ses quatre-vingt-deux communautés, n'a cessé de rayonner à l'extérieur; il a fourni des missionnaires à l'Ouest canadien, au Japon, à la Chine, à l'Afrique.

Vers 1840, il était temps que l'Eglise se libérât de ses entraves persécutrices, parce qu'avec le progrès immense qui se préparait alors dans l'ordre profane, elle eût été vite noyée, anéantie. Les inventions modernes, comme la vapeur, l'électricité et d'innombrables autres, devaient, ici comme ailleurs, attirer une foule d'immigrants, propager le mercantilisme, favoriser l'industrialisation à outrance, arracher nos gens à la campagne pour les jeter dans la fournaise dévorante des manufactures.

On sait que le premier bateau à vapeur apparut sur notre fleuve en 1809; que le premier transatlantique à vapeur construit à Québec fut le *Royal-Williams*, qui arriva à Gravesend, en Angleterre, le 15 août 1833; que le premier chemin de fer canadien, entre Laprairie et Saint-Jean, fut construit en 1836.

LA PART DE SAINTE-ROSE AU DÉVELOPPEMENT NATIONAL
ET RELIGIEUX

Grâce donc à La Fontaine, l'Église canadienne put marcher de pair avec tous les autres progrès alors en réalisation. Notre paroisse s'est un peu ressentie de tout cela: du développement religieux comme du développement économique et social. Elle a donné ses enfants au sacerdoce, aux congrégations religieuses d'hommes et de femmes; elle en a donné au commerce, aux professions libérales et à l'État. Pour ne mentionner que les plus notables parmi les disparus, citons Mgr Labelle, ce géant de la colonisation, qui a remué tant de monde, pour peupler nos Laurentides, que l'histoire l'appelle le « Roi du Nord », et qui a jeté du relief sur notre paroisse et sur le Canada tout entier. Citons l'honorable Gédéon Ouimet, qui a été premier ministre de sa province, et qui s'est illustré comme surintendant du Conseil de l'Instruction publique; son frère André, avocat lui aussi, qui a attiré sur lui et sa paroisse l'attention publique par son talent oratoire et son patriotisme lors de l'insurrection de 1837; l'honorable Aldéric Ouimet, qui fut ministre dans le cabinet fédéral, et juge de la Cour supérieure. Parmi les Ouimet nous comptons plusieurs prêtres distingués (nous ne mentionnons que les décédés): Mgr Samuel Ouimet, ancien curé de Saint-Jovite; M. Trefflé Ouimet, ancien curé de Sainte-Marie, à Chicago; M. Calixte Ouimet, ancien curé de Saint-Eustache. Puisque nous parlons des Ouimet, mentionnons aussi le docteur Edmond Ouimet.

Il n'y a pas seulement les Ouimet, à Sainte-Rose, qui aient fait honneur à la paroisse, il y a aussi les Filiatrault, qui ont fourni à la communauté des Sœurs Grises une femme de haute intelligence et de sage administration Mère Praxède Filiatrault, qui fut vingt ans supérieure générale de sa communauté; il y a l'abbé Emmanuel Filiatrault, prêtre de Saint-Sulpice, qui avait organisé les fêtes du retour à Sainte-Rose en 1895; il y a des notaires Filiatrault, un médecin, un autre fut prêtre, sans compter les Filiatrault qui furent les premiers marguilliers et syndics de la paroisse et capitaines de milice de 1740 à 1840.

Citons encore le F. Elzéar (Dufresne), décédé en 1941, assistant du supérieur général des Frères de Saint-Gabriel, l'abbé Louis Dagenais, ancien curé de Sainte-Thérèse, l'abbé Augustin Lemay, ancien curé de Saint-Marc, l'abbé F.-X. Sauriol, ancien curé de Sainte-Marthe, l'abbé J.-Antoine Bélair, ancien curé des Cèdres, l'abbé Arthur Vaillancourt, ancien curé de Sainte-Thérèse, l'abbé Alphonse Cloutier, ancien directeur du Séminaire de Sainte-Thérèse, l'abbé Alyre Cloutier, ancien curé de Saint-Constant, l'abbé

Ludger Desjardins, ancien curé de Harrisville, et bien d'autres, comme le docteur F.-S. McMahon et son fils le coroner, le notaire Léonard et son fils l'avocat Léonard, M. Stanislas Vallières, ancien échevin de Montréal, sans compter ceux qui vivent encore et font honneur à leur paroisse . .

Nous n'avons fait qu'énumérer de mémoire quelques-unes des personnes marquantes qui ont fait rayonner, depuis 1840, le bon renom de Sainte-Rose. Il nous serait agréable de les mieux connaître, mais la plupart ont leurs faits et gestes inscrits dans la grande histoire, comme Mgr Labelle, les honorables Gédéon et Aldéric Ouimet, ou dans les annales des instituts et des paroisses où ils ont servi. On lira en particulier avec plaisir ce que M. l'abbé Elie-J. Auclair a écrit de M. Joseph-Antoine Plessis-Bélair, dans son *Histoire de la paroisse des Cèdres*.

MGR BOURGET

Nous avons dit que le pays prit un essor considérable vers tous les progrès aux environs de 1840, progrès qui illustrèrent les longs règnes de la reine Victoria (1837-1901), des papes Pie IX et Léon XIII (1846-1901), de nos évêques Bourget et Fabre (1837-1896). Notre jeune diocèse surtout en profita sous l'impulsion du grand Mgr Bourget, qui, pour répondre à tous les besoins naissants, appela des communautés françaises et en fonda d'autres. Ainsi on vit arriver en 1837 les Frères des Ecoles Chrésiennes, en 1841 les Pères Oblats de Marie Immaculée, en 1842 les Dames du Sacré-Cœur et les Pères Jésuites, en 1847 les Pères et les Sœurs de Sainte-Croix, puis les Clercs de Saint-Viateur. Le Bon-Pasteur viendra en 1870, le Précieux-Sang en 1874, le Carmel en 1875, les Trappistes et les Rédemptoristes en 1881.

Mgr Bourget fonda en plus quatre communautés qui prirent une extension extraordinaire: les Sœurs de la Providence en 1843, qui ont aujourd'hui 3,500 religieuses; les Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie en 1843, qui comptent aujourd'hui 5,000 religieuses; les Sœurs de Miséricorde en 1848 et en 1850, les Sœurs de Sainte-Anne, dont la fondatrice, Mère Marie-Anne (Esther Sureau dit Blondin), était née à Terrebonne, en face de Sainte-Rose.

Les œuvres de charité et d'enseignement se multiplièrent et se complétèrent par l'érection de vastes hôpitaux, et la réalisation d'une université importante bâtie sur le mont Royal.

On remarque parfois avec étonnement qu'il y avait à la tête de la révolution de 1837 un grand nombre d'intellectuels: avocats, notaires, médecins, bien que le gouvernement anglais eût jusque-là privé les Canadiens français de toute instruction. L'explication

se trouve dans le fait que le clergé, protecteur né de l'âme chrétienne, s'était fait aussi le sauveur de la nation française, en lui donnant des collèges classiques où s'étaient formés, en marge des gouvernants, des chefs spirituels et sociaux. Des Séminaires de Québec, de Montréal, de Nicolet, de Ste-Thérèse, de Saint-Hyacinthe, de l'Assomption, et autres, sortirent des hommes éclairés et patriotes, qui surent comprendre les souffrances du peuple opprimé et y compâtrer effectivement. Voilà pourquoi sur la liste des victimes de 1837 et 1838 figurent tant d'hommes des professions libérales. Les gouvernants avaient refusé d'ouvrir aux Canadiens français, non seulement les terres nouvelles, mais aussi les voies qui pouvaient conduire à la bureaucratie, aux carrières du génie civil, de la marine et de l'armée. Les jeunes Canadiens, ayant, grâce à la générosité des curés, envahi les professions libérales, se trouvèrent une force qui fit fléchir l'intransigeance anglaise. Soyons-en reconnaissants à nos collègues et à notre clergé.

Ici, à Sainte-Rose, nous avons des notaires depuis 1807; Nicolas Manteth, le plus ancien, puis Michel Charest et un nommé Ostoroust, vers 1837. Aucun d'eux n'a participé au mouvement patriotique: les deux premiers étaient liés au seigneur Hertel et le troisième était un étranger (européen, croit-on) qui a cherché à profiter de la disgrâce des Canadiens pour s'insinuer auprès du gouvernement et obtenir des « commissions payantes ». M. F.-X. Léonard n'était pas encore reçu notaire.

M. LE CURÉ PASCAL BRUNET

M. Magloire Turcotte nous quittait, sans démissionner, sur la fin d'avril 1838. Son successeur, M. Pascal Brunet, arriva au commencement de mai; c'était le deuxième curé de ce nom à Sainte-Rose; le premier, François (1794-1807), demeura treize ans; celui-ci passera vingt-six ans avec nous, établissant un record qui ne sera approché que par M. le curé Aubin, qui resta vingt-quatre ans.

M. Pascal Brunet était né le 10 janvier 1808. Était-il parent de François? C'est probable? Il y eut plusieurs prêtres de ce nom natifs de Sainte-Geneviève et des environs; entre autres citons M. Michel Brunet, neveu de M. François, et curé de Saint-Martin (1802-1835); et un autre qui a été longtemps professeur de sciences au Séminaire de Sainte-Thérèse; tous furent remarquables par leur savoir et leur dévouement sacerdotal. Avant d'arriver ici, M. Pascal Brunet, ordonné le 26 avril 1832, avait été deux ans vicaire à Saint-Eustache, deux ans vicaire à Longueuil, et deux ans curé à Montebello; il mourut ici, à Sainte-Rose, à l'âge de 56 ans et fut inhumé dans la crypte de l'église actuelle, qu'il avait fait bâtir.

Il n'avait pas la pétulante jeunesse de M. Turcotte, mais ses paroles, ses actes portaient le cachet de la mesure et de la sagesse.

Dans sa première lettre à son évêque il accepte de lui remettre tous les ans le tiers de tous les grains perçus par la dîme. Était-ce pour une pension au curé Turcotte? C'est possible. M. le curé Bé-lair avait, lui aussi, en 1807, consenti remise de deux cents minots de froment, à titre de pension, à son prédécesseur, M. François Brunet. Cela signifie, sans doute, que la dîme ici était bonne; la paroisse s'étendait jusqu'au bout de l'île; la terre nouvelle produisait quinze minots pour un.

BILLETS ET PONT DE M. TURCOTTE

Quoiqu'il eût sous les yeux tous les matériaux déjà accumulés pour la construction d'une nouvelle église, il évita dès le commencement de parler de bâtir, parce qu'il savait que la question était brûlante. Il s'adonna plutôt à des améliorations de détail aux autres immeubles. Mais il dut tout de même régler un différend survenu sur la question de l'église entre M. Turcotte et les marguilliers. Cette difficulté restée pendante concernait les billets consentis à M. Turcotte (et non à la Fabrique) pour la construction de l'église, et certaines réclamations de M. Turcotte, pour avoir avancé de l'argent à l'entretien de l'école de Fabrique. Le tout fut réglé à l'amiable par des arbitres, et M. le curé Turcotte remit à la Fabrique les billets qui lui revenaient, et il donna sa démission officielle de la cure de Sainte-Rose en mai 1839, un an après avoir été remplacé. On faisait aussi grief à M. le curé Turcotte et à un marguillier (en charge) d'avoir utilisé de la pierre destinée à l'église, pour ériger un pont sur un ruisseau qui traverse la rue en face de l'église actuelle et qui coule actuellement sous terre devant le presbytère et le couvent. Ce ruisseau était à jour, et comme la troisième église devait être bâtie en face de ce ruisseau, il convenait de le recouvrir. Or, au lieu de se faire autoriser à cela par une assemblée régulière, M. le curé et le marguillier avaient pris sur eux de faire exécuter ces travaux à même la pierre déjà accumulée. Sans doute le vent soufflait en tempête dans un verre d'eau, mais les vents de tempête sont toujours à craindre. M. Pascal Brunet sut tout calmer et apaiser.

PETITS TRAVAUX ET TERRAINS

Une multitude de questions secondaires occupèrent ensuite l'attention du nouveau curé. Il fallait élargir le jubé pour recevoir un peu plus de monde; on en profite pour élever l'orgue, et pour cela on fait percer la voûte de l'église pour y faire pénétrer les tuyaux. Il fallait recouvrir la vieille sacristie et renouveler le charnier qui

tombait en ruine; on remplace ce dernier par une chapelle bâtie dans le cimetière et dont la crypte servira en hiver à recevoir les corps; la haute clôture en pierre du cimetière qui se désagrège sera restaurée. Le terrain de la Fabrique à l'usage du curé était restreint et de forme irrégulière; M. le curé vit les voisins, François Nantelle, marchand, et François Labelle, cultivateur, et en obtint des promesses de vente pour deux terrains, le premier, du côté de la rue Bellevue, à raison de 2,000 francs, et le second, du côté de la rue Hotte, pour 300 francs, plus une lisière en échange, prise près de la rivière; puis, après avoir obtenu l'autorisation de l'évêque et de la paroisse, il acheta ces terrains qu'il paya lui-même pour les donner ensuite à la Fabrique. La Fabrique, pour mieux accommoder son bedeau, acheta encore une parcelle de terrain de M. François Nantelle, puis elle fit agrandir sa maison, et lui fit construire une écurie. A la demande de l'évêque, tous les terrains de la Fabrique furent arpentés par M. Emerie Ferré, de Saint-Eustache, et enregistrés au greffe de Terrebonne, comme il était prévu par une législation nouvelle.

Une autre loi de 1839 pourvoyait à l'incorporation civile des Fabriques et des paroisses; or, le 18 octobre 1843, le gouverneur, lord Metcalfe, émettait de Kingston, où siégeait le gouvernement, une proclamation dans la *Gazette officielle*, déclarant notre paroisse, déjà érigée canoniquement, paroisse civile pour toutes fins civiles. Elle pouvait donc acheter, vendre, passer des contrats, comme toute corporation purement civile.

L'AFFAIRE DES NOTABLES

En 1843, l'affaire des notables rebondit encore dans la paroisse. M. François Labelle, riche cultivateur habitant en face de l'église, fut élu le 23 décembre comme futur marguillier; malheureusement, pour se conformer à l'ordonnance de feu Mgr Lartigue, on avait ignoré les notables. Or, François Labelle et ses amis, tenant à faire revivre cette prétendue coutume qui n'avait existé que quelques années, demandèrent une réélection sous prétexte que la dernière n'était pas valide. Le 31 décembre, donc, nouvelle assemblée où sont convoqués des notables; François Labelle démissionne et est réélu. On se chicanait, — pour le plaisir de se faire valoir, — sur le sens à donner aux paroles de Mgr Lartigue. Il avait défendu qu'on introduisit des coutumes nouvelles; or, Labelle, comme naguère Paul Filiatrault, prétendait que Mgr Lartigue reconnaissait le système des notables comme une « coutume », et qu'il ne fallait pas établir une coutume contraire. Ceux qui aiment la chicane en font naître facilement l'occasion.

M. l'abbé Elie-J. Auclair, dans son *Histoire des Cèdres*, dit ce qui suit sur la question des notables: « De temps immémorial, l'élection du nouveau marguillier se faisait au Canada, chaque année, à la fin de décembre, par les seuls anciens marguilliers. En 1830, on présenta à la Chambre de Québec, un projet de loi pour faire admettre et faire voter, aux assemblées de fabrique et en particulier aux élections des marguilliers, tous les habitants tenant feu et lieu, de la paroisse. Le clergé ayant été consulté, il s'opposa à cette mesure par des requêtes adressées au gouvernement. Le projet fut discuté durant trois sessions des Chambres, sans aucun résultat définitif. Finalement, la mesure passa à la Chambre d'Assemblée, mais elle fut rejetée au Conseil. On soumit l'affaire aux tribunaux, et ce fut encore sans succès. Les juges ne voulaient pas décider contre la tradition. En 1843, au printemps, Mgr Bourget posa à ce sujet, qui agitait beaucoup les esprits, un certain nombre de questions à ses curés, les priant d'y répondre au cours de la retraite pastorale de l'été. Et c'est naturellement ce que la plupart firent. Le résultat, cette fois, fut tangible. Dans une circulaire à son clergé du 28 novembre 1843, Mgr l'évêque de Montréal l'exprimait dans les termes que voici: « Depuis la dernière retraite pastorale, je n'ai pas perdu de vue l'affaire des notables. J'ai mûrement pesé l'opinion que (la plupart d'entre vous) vous avez émise sur cette importante question. J'en ai conféré avec Mgr l'évêque de Québec (Mgr Signay) et avec Monseigneur de Sydime (Mgr Turgeon)... Voici le résultat de nos délibérations: désormais vous pourrez appeler aux assemblées de fabrique, pour l'élection des marguilliers et la reddition des comptes seulement, les marguilliers anciens et nouveaux, ainsi que les paroissiens propriétaires, quand même que ce ne serait pas l'usage dans votre paroisse, pourvu que ce soit l'opinion de la majorité de vos marguilliers exprimée en assemblée régulière. » La ville de Montréal, où il n'y avait qu'une seule paroisse, celle de Notre-Dame, était toutefois exceptée de ce règlement. »

Quoi qu'il en soit, on continua d'appeler les notables pour l'élection des marguilliers jusqu'en 1846; et à partir de cette date, on convoqua les francs-tenanciers avec les marguilliers, et cela pour l'élection des marguilliers et pour la reddition des comptes. Mais les marguilliers seulement étaient convoqués aux assemblées qui avaient un but de moindre importance. Cette pratique fut sanctionnée en 1860 par une loi passée à la Législature de Québec.

Ne soyons pas trop surpris de ces revendications populaires au contrôle des élections et de l'argent. C'étaient des tendances du temps qui faisaient leur chemin, et qui dataient de la révolution

française de 1789; quoique le Canada eût peu de relations avec la France, les tendances révolutionnaires purent pénétrer ici; et cela dans des milieux peu préparés à discerner le mal du bien. Ces tendances, d'ailleurs, ont aidé notre révolution de 1837; L.-J. Papi-neau avait des idées libérales avancées; le fameux « général » Girot ne tenait pas d'autres propos en 1837 que de détruire le trône et l'autel.

Le peuple a bien le droit de se choisir les chefs qu'il désire et de contrôler les argents qu'il fournit à l'Etat; mais il ne peut pas transposer ces droits, tels quels, dans les choses religieuses. L'argent donné à l'Eglise devient un bien d'Eglise, et est de « Droit canonique » administré par l'Eglise, par ses chefs spirituels, à savoir: le Pape, l'évêque, le curé. L'Eglise peut déléguer à des laïques la fonction d'ordre matériel d'acheter, de vendre, de contracter; mais ces laïques (marguilliers ou conseillers) qui remplacent le prêtre n'agissent que sur les dictées du prêtre et avec des pouvoirs délégués. N'oublions pas qu'il s'agit d'administrer des argents pieux, qui appartiennent en propre à l'Eglise; que l'Eglise est une société suprême, ne tirant pas ses pouvoirs de l'Etat, mais de Dieu, comme l'Etat. N'oublions pas qu'une fabrique est une corporation de l'Eglise et non de l'Etat; et que, en conséquence, l'argent de la fabrique, selon le droit de l'Eglise, devrait être administré par le curé. Qu'il ait des assistants laïques, appelés marguilliers ou conseillers, ceux-ci ne sont que ses collaborateurs.

LE GALLICANISME

Ce qui explique encore la tendance des anciens à contrôler les deniers de la fabrique, c'est qu'ils avaient hérité du régime gallican, sous lequel ils avaient vécu du temps des Français, la manie qu'avait l'Etat de tout conduire dans l'Eglise. Répétons encore que l'Eglise est une société suprême qui ne relève que de Dieu, et qui ne doit être conduite que par ses chefs spirituels. Elle peut céder quelques-uns de ses droits; ici au pays, elle a cédé, et elle concède encore l'intrusion des laïques, des marguilliers dans la gestion des affaires temporelles; elle permet l'élection des marguilliers par les autres fidèles, alors qu'elle a le pouvoir de les choisir elle-même et de les nommer sans élection; elle permet qu'ils s'ingèrent dans l'administration de la fabrique, alors qu'elle pourrait gérer le tout par elle-même. Ces concessions ont pour but de mieux intéresser les fidèles aux choses de la religion, mais ce sont des concessions que l'Eglise peut retrancher à son gré.

Apaiser les petites chicanes de paroisse et en prévenir les occasions semble bien avoir été pour le bon curé Pascal Brunet une grande préoccupation.

L'ÉCOLE

Le curé était par office, depuis 1833, président de l'école fabriquienne; cette fonction l'obligeait à intervenir chaque fois qu'il y avait un maître à engager, chaque fois qu'il y avait à pourvoir à quelques nécessités d'ordre financier ou disciplinaire. Ainsi il dut, le 27 mai 1842, engager un autre instituteur, Michel Caron, qui devait remplir en même temps l'office de chantre, et cela à la place de J.-B. Filiatrault, qui se montrait trop difficile; il dut encore remplacer ce dernier comme organiste par un M. Desrochers, de Saint-Eustache. Mais Filiatrault reprendra bientôt son orgue; tout cela est de nature à faire des mécontents.

Chaque année, après 1843, il lui fallait s'entendre avec la Commission scolaire pour faire fonctionner les écoles en collaboration: et par la Fabrique et par la Commission. On se rappelle que M. Bélair, pour assurer le bon fonctionnement des écoles de Fabrique, avait sollicité et obtenu des legs sous forme de rentes et constituts, ou de propriétés produisant loyer. Or, les administrateurs des legs Lindsay et Bélair étaient en retard, et il fallut en 1842 contraindre la succession Lindsay à s'exécuter et à s'entendre avec M. le curé J.-B. Saint-Germain, de Saint-Laurent, exécuteur testamentaire de cette succession Lindsay, pour que le legs soit appliqué par la suite à l'école nouvelle des filles; quant au legs de M. le curé Bélair, qui devait être honoré par M. Léon Plessis-Bélair, il fallut encore prendre en 1851 des moyens de rigueur pour obtenir le paiement des arrérages. M. le curé Pascal Brunet était ennuyé d'avoir à prendre des moyens de rigueur; il aimait mieux se dépenser pour accorder des faveurs, comme il le fit en 1844, en obtenant que les demoiselles Manteth jouissent d'un banc à l'église tant qu'elles enseigneraient à l'école des filles.

Cette école, spéciale et séparée des filles, décidée dès 1842 à l'arrivée de M. M. Caron, ne fut tenue dans un local séparé qu'en 1845, et cela à la demande de Mgr Bourget, qui n'aimait pas les écoles mixtes. Ce départ des filles du local ancien fit naître le désir chez plusieurs d'avoir une école modèle.

M. Augustin Tassé, patriote, dans l'auberge duquel s'était tenu le comité de Louis-Hippolyte La Fontaine en 1837, était un ardent partisan de l'instruction; voyant que la Fabrique et la Commission scolaire hésitaient à créer cette école modèle, il en écrivit, avec M.

Pierre Leclair,¹ à Mgr Bourget, pour se plaindre même du peu de zèle de M. le curé en cette occurrence. M. le curé répondit à Monseigneur qu'il était favorable à l'établissement d'une école modèle, mais que comme président et procureur de la Fabrique il ne voulait pas trop influencer ses marguilliers. Le 25 décembre suivant (1845), au cours d'une assemblée de la paroisse, il offre sa démission de procureur de la Fabrique dans les choses scolaires.

MM. les marguilliers ne veulent pas accepter tout de suite sa démission; ils l'accepteront l'année suivante. M. le curé Brunet aimait par-dessus tout la paix. MM. les marguilliers et les commissaires modifièrent par la suite leur opinion et l'école modèle fut fondée.

Comme la Fabrique était, depuis la mort de M. le curé Plessis-Bélair, propriétaire des immeubles scolaires, elle avait continué, même après l'institution de la Commission scolaire de 1843, à gérer les choses scolaires, mais en collaboration cette fois avec cette dernière. Elle fournissait presque tous les fonds nécessaires à l'entretien de la maison, elle payait le maître et surveillait l'enseignement. Ce régime bienfaisant épargnait à la population une cotisation coûteuse, mais il était provisoire; il devait être remplacé par une Commission indépendante de la Fabrique; il donnait prise d'ailleurs à de la méfiance entre les deux autorités et leurs supporters. Ainsi, dans le village, plusieurs pressaient les commissaires d'établir une école modèle, tandis que ceux des rangs ne voulaient pas que la Fabrique y collaborât, sans que leurs enfants en pussent profiter. De plus, la Fabrique, ayant à bâtir une église, ne se trouvait plus capable de continuer ses largesses scolaires; on chercha donc une formule qui pût satisfaire tout le monde. Les cultivateurs auraient voulu se réserver une « salle des habitants » à même la bâtisse de l'école, et consacrer l'autre partie au logement du bedeau, dont la maison était en ruine.

On s'entendit finalement aux dépens des cultivateurs, lesquels renoncèrent à leur salle devant les exigences du legs Trudeau consenti pour l'école seulement. On donna à la Commission tous les immeubles et meubles scolaires, avec toutes rentes et tous constitués, pour une école élémentaire de garçons et pour une école modèle; mais dans cette dernière les enfants des rangs devaient être admis à certaines conditions. Puis on décida en 1859 de rebâtir la maison du bedeau avec la pierre et le bois de l'ancienne église.

¹ Ce M. Pierre Leclair refusera d'être marguillier en 1846.

VIE RELIGIEUSE DU TEMPS

Avant de parler de l'érection de la nouvelle église, disons quelque chose de la vie religieuse et civile du temps.

Dans les premières années de la colonie, on le sait, la vie chrétienne était plus austère et plus pieuse qu'aujourd'hui. On y célébrait, tout comme en Europe, un grand nombre de fêtes, et les jours de jeûne étaient nombreux. Avec le refroidissement de la foi, l'Eglise apporta, au cours du temps, des adoucissements à sa discipline. Nous lisons dans nos petites archives un document de Mgr Bernard-Claude Panet, qui nous éclaire sur les pratiques anciennes.

Avec l'approbation du Pape, Monseigneur abolit en 1830 un grand nombre de solennités et de jeûnes: vingt-deux fêtes sont renvoyées au dimanche, et huit autres sont descendues au culte privé, que les fidèles ne sont pas obligés d'observer. Ainsi nous constatons qu'avant 1830, on célébrait solennellement, comme fêtes d'obligation, la Purification de la Sainte Vierge (2 février), la fête de saint Joseph (19 mars), la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin), la fête de sainte Anne (26 juillet), la fête de saint Laurent (6 août), la fête de saint Louis de France (26 août), la Nativité de Marie (8 septembre), la Saint-Michel (29 septembre), la fête de Notre-Dame des Victoires (22 octobre), la fête de saint François Xavier (3 décembre), le patron de la paroisse et la fête de chacun des apôtres. Mgr Panet ne garda comme fêtes d'obligation que les neuf suivantes: Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Annonciation (25 mars), l'Ascension, la Fête-Dieu, la Saint-Pierre, la Toussaint et l'Immaculée-Conception. (La fête de l'Assomption était déjà renvoyée au dimanche comme aujourd'hui.) Aujourd'hui, trois de ces fêtes sont renvoyées au dimanche, à savoir: l'Annonciation, la Saint-Pierre et la Fête-Dieu.

Les fêtes qui cessèrent d'être d'obligation sont les lundis et mardis de Pâques et de la Pentecôte, le jour octave de la Fête-Dieu, la Sainte-Etienne (26 décembre), la Saint-Jean-l'Evangeliste (27 décembre), la fête patronale huit en tout.

Avant 1830, on jeûnait tous les jours du carême, y compris les dimanches, puis les jours des Quatre-Temps et la veille de seize fêtes, à savoir aux vigiles de Noël, de la Pentecôte, de la Saint-Jean-Baptiste, de l'Assomption, de la Saint-Laurent, de la fête patronale et de la fête de tous les apôtres. On faisait maigre, outre le carême et les Quatre-Temps, deux fois par semaine, à savoir le vendredi et le samedi, puis à la Saint-Marc, et les lundi, mardi et mercredi des Rogations. Cette dernière législation sur l'abstinence ne fut pas changée par Mgr Panet. On le voit, les lois de

la pénitence étaient plus exigeantes qu'aujourd'hui, quoique nos ancêtres n'eussent pas une alimentation variée; car ils se nourrissaient plutôt de la viande que de légumes ou de fruits.

En 1838, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, voulut connaître le sentiment de ses prêtres sur l'opportunité de rétablir la célébration des fêtes de dévotion qui avaient été abolies par Mgr Panet. M. le curé Brunet répondit qu'il avait signé en 1830 pour l'abolition de ces fêtes et que son opinion n'avait pas changé.

En 1840, à la suite d'une requête du curé et des paroissiens marquants de Saint-Rose, Mgr Bourget abolit la dévotion dite « des dix vendredis » en l'honneur de saint François Xavier, parce que « les habitants » de Sainte-Rose ne pouvaient tirer assez de profit de cette dite dévotion; et il la remplaça par celle du chemin de la croix et des quarante-heures, avec toutes les indulgences que comportent ces dévotions. L'érection solennelle du chemin de la croix fut faite par M. le curé Ducharme, de Sainte-Thérèse, archiprêtre.

M. le curé Pascal Brunet entretenait, comme M. Bélair, des sentiments d'amitié et de haute estime pour M. Ducharme; on le constate en particulier par une lettre où il demande à son évêque d'accorder à ce confrère les pouvoirs de vicaire général.

Il était avantageux pour les prêtres voisins qu'un vicaire général se trouvât à Sainte-Thérèse, pour accorder à ces confrères des dispenses et des facultés mineures, parce que les communications avec Montréal étaient encore rudimentaires, la poste elle-même n'était pas quotidienne. (Elle ne le sera qu'en 1859; les timbres de poste commenceront, eux, en 1851.)

ABNÉGATION, PIÉTÉ DE M. BRUNET

En 1843, M. le curé Brunet reçut l'offre d'une promotion au poste des Cèdres, pour y remplacer les curés Blanchette, partis pour l'Orégon, où ils devaient être consacrés évêques. M. Brunet supplia Mgr Bourget de le laisser à Sainte-Rose, se disant incapable d'assumer la direction des Cèdres. Un mois plus tard, en mai, il écrit à son évêque qu'il vient d'échapper à un grave accident par une protection toute spéciale de la très Sainte Vierge. Aussi sa dévotion déjà toute filiale à la Sainte Vierge s'en accrut davantage; et c'est avec bonheur et reconnaissance qu'il demandera, lors d'une

¹Ajoutons en passant que la Fabrique se donna des trottoirs en 1849; ils commençaient à la ligne chez le major Filiatrault, se rendaient jusqu'au pont en face de l'église, puis, s'élargissant à six pieds, s'en venaient à l'église (la deuxième) et de là ils couraient le long du cimetière jusque chez M. Sévère Chartrand.

requête qui circulait dans le diocèse à cet effet, la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception (en mai 1849).

En 1845, la paroisse profita d'une grande mission prêchée par des Pères Oblats (probablement par les PP. Honorat et Lagier), telle qu'on la prêchait en France, où elle produisait un notable réveil de foi et de piété. Elle dut occasionner à Sainte-Rose un effet salutaire sur les âmes, mais nos petites archives ne le notent pas, si ce n'est qu'elle fut suivie de l'érection d'une croix-souvenir, croix qui avait coûté 48 francs, et qui rappelait à tous de bien douces émotions.

Disons tout de suite que la confrérie du Saint-Scapulaire fut érigée ici le 13 octobre 1853, et que Mgr Bourget lui dédia l'autel de la Sainte Vierge de la future église, sous le titre de Notre-Dame du Mont Carmel (statue que l'on retrouve aujourd'hui dans la basse sacristie).

LARGESSES DE M. LE CURÉ BRUNET

En 1845, la Fabrique décide de donner 150 francs pour aider la paroisse de Saint-Roch de Québec à rebâtir son église, détruite lors d'un immense incendie qui avait dévasté tout le quartier du même nom. Cette générosité est sans doute inspirée par Mgr Bourget et M. le curé Brunet. On en avait agi de même l'année précédente en prêtant des ornements à la nouvelle église de l'Ile-Bizard, et en 1838 pour aider Saint-Eustache à sortir de ses cendres, et aussi la même année pour aider à la fondation de Saint-Augustin, où l'on avait envoyé une ancienne cloche. Ce même geste se répétera encore en 1857: on donnera une autre cloche à la nouvelle paroisse de Saint-Sauveur.

Monseigneur et M. le curé avaient le cœur large; ils savaient compatir à la misère des autres. Nous savons en particulier la part immense que Mgr Bourget prit, en 1847, à la grande misère des Irlandais, qui, chassés par la famine de leur malheureux pays, vinrent se réfugier dans notre pays en y apportant le fléau du typhus qui fit tant de victimes parmi les nôtres. Monseigneur fut alors l'âme de tous les dévouements, comme il le sera en 1852 quand sa ville épiscopale subira le pire sinistre jamais éprouvé: plus de onze cents maisons, dit-on, avaient péri dans l'incendie, entre autres sa cathédrale et son évêché. Cette misère des familles éprouvées trouva écho dans le cœur de notre bon M. le curé Brunet. Il le manifesta en écrivant aussitôt à son évêque une lettre d'émouvante sympathie. Au bas de sa lettre il ajouta: « J'ai une bonne pièce qui peut faire cent livres de lard, je la ferai parvenir à M. votre économe pour vos pauvres. »

Un autre événement qui dut impressionner nos paroissiens, ce fut sans doute, en 1849, le soulèvement des loyalistes contre le gouverneur et contre Louis-Hippolyte La Fontaine; les loyalistes incendièrent le Parlement établi à Montréal depuis 1844 et attentèrent à la vie de notre ancien député, La Fontaine, qui était devenu premier ministre.

CHAPITRE IV

LA TROISIÈME ÉGLISE

L'ÉGLISE ACTUELLE

La vieille église, la deuxième, commencée en 1788 et continuée péniblement, sans cesse réparée, raccommodée, améliorée, terminée enfin en 1811, puis enrichie d'ornements, de peintures, de vases précieux, était depuis longtemps devenue trop petite pour satisfaire à l'accroissement de la population. On dut se résigner à entreprendre la construction d'une église plus vaste. En décembre 1850, la Fabrique décide « qu'on prie Monseigneur Bourget d'autoriser cette entreprise et de permettre que ses « vingt-quatre mille francs » déjà déposés à l'évêché servent à cette fin ».

Les syndics choisis furent Antoine Marsan, Jean Labelle, Joseph Charbonneau, Joseph Ouimet et Michel Desjardins, tous anciens marguilliers, qui retiennent les services de M. l'architecte Bourgeault. Les syndics, qui désirent un plan à deux clochers, comme l'église du temps à Sainte-Thérèse, hésitent à en arriver à une décision, parce qu'il y a dans la paroisse tout un mouvement qui favorise une église à clocher unique. Ils s'adressent donc à Mgr Bourget pour trancher la question. Un paroissien, M. le docteur Stanislas McMahan, prend sur lui d'écrire lui aussi à Monseigneur pour l'induire à choisir lui-même le plan de la future église, affirmant que si les syndics en appellent à une assemblée générale de la paroisse, il pourrait se faire que quelques-uns, trop passionnés, se livrent à des actes de violence, « comme il s'en est produit déjà, d'ailleurs, un de ces derniers dimanches, sur le perron de l'église, après la grand'messe ». Monseigneur refuse cependant de trancher la question, qui est renvoyée à la décision d'une assemblée de la paroisse. Finalement, on accepta le plan à deux clochers, pour une église dont la nef aurait 113 pieds de longueur sur 73 de largeur, et 38 de hauteur, et le sanctuaire 37 sur 33, et 32 de hauteur. La sacristie à deux étages aura 38 sur 32, et 20 pieds de hauteur.

Le premier contrat pour la charpente est confié, le 12 juin 1851, à M. J.-B. Joly, entrepreneur de la paroisse, qui s'engage, moyennant la somme de 30,000 francs, à fournir tous les matériaux nécessaires, à élever la bâtisse, à la garnir de châssis, d'une couverture, et à monter deux clochers. Le 3 septembre suivant, les

syndics signent un autre contrat, cette fois pour la maçonnerie, avec François Labelle, entrepreneur aussi de la paroisse, pour la somme de 54,000 francs; ces sommes doivent être versées par paiements qui s'échelonnent jusqu'en 1857. Comme ces entrepreneurs n'étaient pas très fortunés, il était entendu qu'on leur avancerait de l'argent, au prorata des travaux exécutés, mais que, si on devançait la date fixée pour chaque paiement annuel, afin d'activer les travaux en cours, lesdits entrepreneurs paieraient un intérêt convenu sur ces argents.

La pierre, à part celle de la façade, fut extraite des carrières de la paroisse, en partie de la Côte des Perron et en partie de la terre au village occupée aujourd'hui par M. Charles Ouimet. On se rappelle qu'une partie de cette pierre était déjà rendue sur la place de l'église, depuis 1836. Fait à remarquer, c'est qu'un grand nombre de vieilles maisons de la paroisse sont en pierre semblable à celle de l'église; nos carrières étaient alors exploitées.

Pour satisfaire à ces obligations, les syndics eurent à leur disposition une répartition légale de 52,307 francs, payables en six ans, plus ce que la Fabrique avait en caisse (24,705 francs), et les surplus qu'elle pouvait fournir chaque année, et, enfin, un emprunt contracté au fur et à mesure qu'on en avait besoin. Parmi les principaux prêteurs, on remarque le Séminaire de Québec, les Sœurs Grises de Montréal, la Fabrique de Saint-Vincent-de-Paul, M. Simon Valois, bourgeois, de Montréal, et M. le curé Urgel Archambault, de Saint-Barthélemy. M. Simon Valois est considéré comme bienfaiteur, sans doute parce qu'il prêtait à faible taux; en tout cas, les fabriciens décident de lui réserver un droit d'inhumation pour lui et sa famille, dans la crypte de leur église.

Comme la saison est déjà passablement avancée, les travaux ne commenceront véritablement qu'au printemps de 1852. La bénédiction de la première pierre est fixée au 19 août, et on y projette de grandes fêtes: au cours de l'avant-midi, une ordination sacerdotale aura lieu dans la vieille église, et l'après-midi, la bénédiction de cette pierre.

L'ABBÉ J.-ANTOINE PLESSIS-BÉLAIR

Un enfant de la paroisse, en effet, se préparait au sacerdoce; d'une famille très estimée et en vedette, l'abbé Joseph-Antoine Plessis-Bélair, le futur prêtre, était neveu de notre ancien curé Bélair et arrière-cousin du grand évêque, Mgr Plessis-Bélair; son vénérable père demeurait en face du presbytère. On attendait la fête avec hâte, quand un événement extraordinaire survint qui dérangerait tous ces projets. Le 8 juillet, un immense incendie dont

nous avons déjà parlé, détruisait près du tiers de la ville de Montréal: 1,100 maisons furent consumées et 9,000 personnes se trouvèrent sur le pavé. On comprend alors le cri d'angoisse qui se répandit dans tout le diocèse pendant que le feu ravageait les quartiers les plus pauvres et couvrait les environs d'une épaisse fumée. M. le curé Brunet en fut profondément ému et il écrivit ce qui suit à son évêque éprouvé:

« Je demande pardon à Votre Grandeur si je ne suis pas déjà allé vous témoigner combien je prends part au grand malheur dont votre ville est affligée, malheur auquel Votre Grandeur prend la plus grande part, puisque vous êtes le père des pauvres. Je suis encore trop tristement impressionné pour me rendre contempler un si grand désastre... »

Et il ajoute: « Je prie bien Votre Grandeur de me faire savoir si l'ordination aura lieu à Sainte-Rose, comme Votre Grandeur me l'avait promis. »

Pour ce qui est de l'ordination, elle eut lieu à Montréal, le 21 juillet, probablement dans la pro-cathédrale temporaire, chez les Sœurs de la Providence.

Ce jeune prêtre put venir aider son curé durant le reste des vacances; à l'automne, il passa au séminaire de Sainte-Thérèse, où il avait fait ses études; il occupa ensuite divers postes de vicaire et de curé, puis aboutit à la paroisse considérable des Cèdres, endroit qui le connut à l'œuvre pendant près de douze ans, et même le vit tomber les armes à la main.

M. l'abbé Elie-J. Auclair, historien de la paroisse des Cèdres, écrit que M. Joseph Bélair, tout comme son oncle l'ancien curé de Sainte-Rose et son illustre arrière-cousin Mgr Plessis, joignait à un heureux physique une distinction de manières qui le faisait apprécier de tous; il était doué de notables qualités intellectuelles; il parlait bien et chantait bien, deux qualités que nos gens prisent beaucoup chez leur curé. Au surplus, M. Bélair était un « monsieur ». Avec de tels dons de nature, on comprend qu'il ait fait honneur à notre paroisse, dans tous les postes qui lui furent confiés.

BÉNÉDICTION DE LA 1ÈRE PIERRE DE LA 3E ÉGLISE

Quant à notre église, elle eut sa bénédiction solennelle à la date fixée, mais Mgr Bourget n'y était pas, retenu qu'il était auprès de ses chers sinistrés. Il avait délégué, pour bénir la pierre angulaire, le curé de Saint-Vincent-de-Paul, M. Etienne Lavoie. Voici le rapport qui en est fait dans nos registres:

« Ce dix-neuf août mil huit cent cinquante-deux, a été bénite, par messire Etienne Lavoie, curé de St-Vincent-de-Paul, la Pre-

mière Pierre (dans l'enfoncement du côté de l'évangile) de la nouvelle église de cette paroisse, sous le pontificat de Pie IX, Monseigneur Ignace Bourget, étant Evêque de Montréal, Messire Pascal (Paschal) Brunet curé de la paroisse, dans le comté de Terrebonne, district de Montréal, Province du Canada, dans la seizième année du règne de Sa Majesté Victoria, reine de la Grande Bretagne et d'Irlande, le très honorable James, comte d'Elgin, étant Gouverneur Général des Canadas, l'honorable A.-N. Morin, secrétaire Provincial, étant membre du comté, Augustin Lemay et W. Millar, écuier, étant juges de paix, J.-Bte Filiatrault père, écuier, étant major de milice, N. Bourgeault étant l'architecte, et les sieurs Antoine Marsan, Jean Labelle, Joseph Charbonneau, Joseph Ouimet et Michel Desjardins étant syndics, François Labelle et J.-B. Joly étant entrepreneurs, le premier de la maçonnerie et le deuxième de la charpente, en présence des soussignés, curés des paroisses voisines, et d'un grand nombre de marguilliers et de francs-tenanciers, dont plusieurs ont signé. »

Parmi ces curés « voisins », on remarquera que quelques-uns venaient de loin, et en voiture traînée par des chevaux, sur des routes primitives. Ainsi M. Jacques-Janvier Vinet, curé du Sault-au-Récollet; M. Georges-Amable Thibault, curé de Saint-Jérôme; Antoine-Fleury Groulx, curé de Saint-Benoît; M. Adrien Théberge, curé de Terrebonne; M. Julien-Gédéon Wattier, curé de Saint-François-de-Sales; M. Pierre-Célestin Dubé, curé de Saint-Martin; M. Michel Brunet, ancien curé de Saint-Martin; et deux éminents professeurs du séminaire de Sainte-Thérèse, M. Louis Dagenais, enfant de Sainte-Rose, et M. Joseph-Isidore Graton, qui devait être notre curé (1884-1892). Enfin M. l'abbé Joseph Plessis-Bélair, nouvellement ordonné prêtre, qui signe aussi ce document; mais il n'y apparaît aucune signature de personnages laïques.

Après la bénédiction de la première pierre, la bâtisse s'éleva rapidement. D'après les clauses du contrat, l'exécution des travaux se devait terminer en 1854; or ils furent achevés dès 1855, mais non sans de nouvelles difficultés. En effet, on voit que le 12 décembre 1852, les syndics rendent compte qu'ils ont payé, pour résiliation d'un marché avec un M. Robillard, la lourde somme de 50 louis. La paroisse, cependant, ratifia cette transaction, à laquelle le docteur Stanislas McMahan semble intéressé, et elle déchargea les syndics de toute responsabilité légale.

En 1853, la voûte de l'église est construite, mais on décide de la recouvrir, non pas en bardeaux comme on l'avait fait jusque-là pour les anciennes bâtisses, mais en fer-blanc, matériel nouveau, bien en faveur auprès des paroissiens, quoiqu'il en doive coûter un peu plus cher.

En février 1854, on fait faire les bancs, et on ajoute, entre l'église et la sacristie, du côté ouest, un couloir en pierre. Le travail de la maçonnerie de l'église allant au ralenti, on prie les syndics d'activer ces travaux. En fait ils furent terminés l'année suivante, comme il appert par un reçu de l'entrepreneur, François Labelle, daté du 15 décembre 1855. Cependant, on refusa de l'indemniser pour « certains extras » ajoutés aux murs et aux tours; mais on fit percer une porte dans le mur pour passer de la basse sacristie à la cave de l'église; ce détail avait été oublié dans les devis fournis à François Labelle.

Enfin, en 1856, cette troisième église, dont on parlait depuis si longtemps (avant même 1834), est terminée et livrée au culte, le 18 décembre. C'est Mgr Bourget qui en fit la bénédiction solennelle; le vénérable évêque était à peine de retour de Rome, où il avait assisté en 1854 à la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge.

Voici l'acte de la bénédiction trouvé en nos archives:

« Ce dix-huit décembre mil huit cent cinquante-six a été bénite par Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, Evêque diocésain, la nouvelle église de cette paroisse, sous le Pontificat de l'Illustre et Glorieux Pontife (glorieux surtout pour avoir récemment publié et décidé le dogme de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge, Mère de Jésus), le Pape Pie IX, Monseigneur Ignace Bourget étant Evêque de Montréal, Messire Pch Brunet, curé de la paroisse, dans le comté de Terrebonne, District de Montréal, Province du Canada, dans la 20^e année du règne de Sa Majesté Victoria, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sir Edmund Walker Head, Baronnet, étant Gouverneur Général des Canadas, Petrus Labelle, de Saint-Vincent, étant membre du comté, dénommé comté de Laval depuis, F.-X. McMahan, médecin, et Walter Millar étant magistrat, Jean-Baptiste Filiatrault père étant Major de milice, V. Bourgeault étant architecte, et MM. Pch Brunet, curé, François Vaillancourt, marguillier en charge, J.-B. Filiatrault, écuier, étant Procureurs de la paroisse pour les ouvrages de l'intérieur, J.-B. Joly, entrepreneur desdits ouvrages, en présence des soussignés, curés des paroisses voisines, etc. »

Puis suivent les signatures de vingt-six prêtres: venus d'aussi loin que Châteauguay, l'Ile-Perrot, Saint-Polycarpe, Saint-Alexis de Montcalm. Ce sont: J.-B. Cousineau, prêtre, Maximilien Tassé, prêtre, tous deux du Séminaire de Sainte-Thérèse; l'abbé Verreau, directeur du séminaire, qui était en même temps principal de l'École normale Jacques-Cartier, à Montréal; Alphonse Toupin, curé de Saint-Placide; J.-G. Wattier, curé de Saint-François-de-Sales; J.-Florent Bourgeault, prêtre, curé de Saint-Joseph-du-Lac, et

frère de l'architecte, qui sera plus tard vicaire général du diocèse et vicaire capitulaire; J.-B. Couillard, curé de Sainte-Sophie; Ambroise Fleury-Groulx, curé de Saint-Benoît; Charles Champoux, curé de Saint-Anne-des-Plaines, précédemment curé de Saint-Eustache; L. Piette, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul; Antoine Labelle, futur Mgr Labelle, vicaire au Sault-au-Récollet, qui avait été ordonné ici le 1^{er} juin 1856; Jean-Jacques Vinet-Souigny, curé du Sault-au-Récollet; Norbert Lavallée, curé de Saint-Vincent-de-Paul; Adrien Théberge, curé de Terrebonne; J. Gastineau, curé de Saint-Eustache; Louis-Marie Lefebvre, curé de Sainte-Genève; L.-L. Pominville, curé de Pointe-Claire; Michel-David Brunet, curé de Saint-Jérôme; Pierre-Célestin Dubé, curé de Saint-Martin; Urgel Archambault, curé de Saint-Janvier; M.-L. Dagenais, professeur de philosophie au séminaire, enfant de Sainte-Rose; Joseph Quévillon, curé de l'Ile-Bizard; Vincent Plinguet, curé de Sainte-Scholastique; Clément Aubry, de la Rivière-des-Prairies (en 1851); Joseph-Salomon Théberge, curé de Saint-Augustin; Stanislas Tassé, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, Pascal Brunet, curé de Sainte-Rose; et enfin Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal.

DERNIER REGARD SUR LA VIEILLE ÉGLISE

On allait donc quitter la vieille église, celle qui avait été témoin du réveil de la paroisse, — après ce long sommeil de 1768 à 1785, — celle qu'on avait pris tant de temps à finir, — commencée en 1788, elle ne fut terminée qu'en 1811, — église qui avait coûté tant de réparations, et qui avait été l'objet de tant de chicanes. Ce n'est pas sans un sentiment de mélancolie qu'on s'en sépara, puisqu'elle résumait à elle seule l'histoire de chacun pour cette période de 1785 à 1856; là s'était opérée, depuis soixante-neuf ans, la naissance spirituelle des âmes par le baptême; là on avait connu l'impression profonde de la première communion, de la première confession; là s'étaient échangés les serments des jeunes époux; là on avait pleuré ensemble sur les tombes des chers défunts. L'église, maison de Dieu, maison de la prière, c'est le foyer de la grande famille paroissiale où sont attachés tous les souvenirs joyeux et endeuillés des individus. L'honorable Gédéon Ouimet, en 1895, aimait à rappeler avec émotion « la bonne et pieuse église » où il avait puisé la vie chrétienne; de même Mgr Labelle et M. le curé Louis Dagenais aimaient à rappeler qu'ils avaient reçu là l'onction sacerdotale. Comme on identifie d'ordinaire l'église avec son curé, la vieille église gardait le souvenir des anciens pasteurs: MM. R.-A. Gallet, G.-L. Arsenault, Fr. Brunet, Fr. Plessis-Bélair, Ed. Labelle,

F.-M. Turcotte et Pascal Brunet. Un bon vieillard nous disait en 1935: « Ce fut tout un événement lorsqu'en 1857 on démolit le clocher de la vieille église; j'avais douze ans, et je me souviens qu'il y avait une foule considérable de spectateurs et que tous étaient gagnés par l'émotion. »

Cette vieille église avait connu bien des fêtes. En effet, comme nous venons de l'insinuer, tout particulièrement l'ordination de deux de ses enfants les plus illustres: M. l'abbé Louis Dagenais et Mgr Antoine Labelle. Le premier, Louis Dagenais, était né à la Petite-Côte, le 3 avril 1821, deux ans avant Gédéon Ouimet. M. Edmond Lacroix, curé de Sainte-Thérèse, dit, dans son *Histoire de Sainte Thérèse*, que le jeune Dagenais fut remarqué dès ses neuf ans par son curé, qui lui fit commencer ses études de latin. On sait que M. le curé Fr. Plessis-Bélair, très lié avec M. Ducharme, était fort intéressé aux choses de l'instruction; il n'est donc pas surprenant que le jeune Dagenais ait subi une influence profonde de ce saint prêtre, influence qui lui vaudra l'éveil d'une vocation au sacerdoce et à l'enseignement. Ses progrès furent tels qu'il put terminer son cours d'études secondaires en cinq ans, et être ordonné à 23 ans dans son église paroissiale, à Sainte-Rose, par Mgr Bourget. Il passa toute sa vie à Sainte-Thérèse, et y occupa tous les postes jusqu'à ceux de professeur de philosophie, supérieur du séminaire et curé de la paroisse. « Il était petit de taille et malingre, écrit M. le chanoine Dubois, mais il ne manquait pas de savoir et de vertu. Il avait de la bonté et de la prudence; il aimait l'ordre, la discipline. » Mgr Nantel affirme qu'il avait « une âme forte dans un corps faible ». Il rendit sa belle âme à Dieu le 22 mars 1867.

Le second nous est plus connu, Antoine Labelle, le curé Labelle, l'apôtre, le ministre de la Colonisation, le « roi du Nord », le prélat romain, Mgr Labelle enfin. Il appartient à la grande histoire. Ses faits et gestes tiennent de la légende. Ses traits sont fixés dans le bronze. Son nom et ses œuvres vivront. Qu'il suffise de rappeler qu'il est notre gloire paroissiale la plus pure; qu'il est né ici, à côté de l'église, le 24 novembre 1833; qu'il a été baptisé par M. le curé Turcotte, et dirigé aux études classiques, à Sainte-Thérèse, par M. le curé Pascal Brunet, en 1844, l'année même de l'ordination de M. Louis Dagenais; et enfin que son ordination sacerdotale eut lieu, pour lui aussi, dans la vieille église de Sainte-Rose, six mois avant la prise de possession de la nouvelle (le 1^{er} juin 1856), par Mgr Pinsonnault, premier évêque de London.

L'ANCIENNE ÉGLISE DÉPOUILLÉE AU PROFIT DE LA NOUVELLE

L'église nouvelle devait être inaugurée solennellement à Noël 1856; le mois de décembre fut donc employé à dépouiller l'ancienne de tous ses ornements au profit de la nouvelle. Tout ce qui pouvait servir y passa: meubles, statues, peintures, ornements sacrés, vases sacrés, les bancs, l'orgue, la balustrade. De tout cela, le plus précieux, sans doute, c'est notre magnifique autel de Liébert, notre lampe du sanctuaire en argent massif, le porte-cierge pascal, puis la statue de la Sainte-Vierge sculptée sur bois qui orne la basse sacristie, et enfin notre chaire amputée de son abat-voix. L'installation de l'orgue prit du temps, et les peintures de Tessier-Lavigne, achetées en 1832, ne furent posées qu'en 1857, pour permettre à un peintre de les retoucher et réparer.

La plus petite des trois cloches fut l'objet d'une nouvelle bénédiction, le 6 janvier 1857, et elle fut installée dans le clocher de la sacristie. Elle pesait soixante et onze livres; elle fut bénite, avec permission spéciale de Mgr Bourget, par M. le supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, M. Stanislas Tassé, sous les noms de Marie-Pascal-Stanislas. Elle eut pour parrain Michel Desjardins, syndic de la nouvelle église, et pour marraine Marie-Christine Park, épouse de François Vaillancourt, procureur de la Fabrique.

La seconde cloche fut donnée le 7 août 1859 à la paroisse de Saint-Sauveur-des-Monts, qui venait d'être fondée. La troisième fut montée dans la tour, côté ouest de la nouvelle église, où elle continue d'appeler les fidèles à la prière. Cette dernière a plus d'un siècle; elle a été fondue en 1835 par la maison Thomas Mears, de Londres, la même maison d'où nous sont venues plus tard nos trois autres cloches de la tour est, et qui furent bénites ici, le 21 juillet 1874, par Mgr Ed.-Ch. Fabre, alors coadjuteur de Mgr Bourget.

DÉMOLITION DE L'ANCIENNE ÉGLISE

L'ancienne église, dépouillée de ses meubles et ornements, fut vouée à la démolition. C'est M. J.-B. Joly, l'entrepreneur, qui s'en chargea, moyennant la somme de 360 francs. La pierre servit à bâtir la nouvelle maison du bedeau, ainsi qu'à la réfection du charnier et de la clôture du cimetière; le bois des plafonds du jubé et de la vieille sacristie fut employé à plafonner la nouvelle sacristie et la maison du bedeau, puis le reste vendu pour 1,100 francs. Cette maison du bedeau, dont il était question depuis longtemps, et qui était située depuis 1840 sur l'emplacement du docteur Avila Desroches, près du terrain actuel des révérendes Sœurs de Sainte-Croix, fut cette fois bâtie en face de l'église. Le 7 août 1859, la

L'abbaye décide qu'elle aura 26 pieds sur 30, et contiendra sur la façade une petite salle des habitants; elle décide encore que le terrain de l'école, agrandi d'un demi-arpent, — acheté de M. Fr. Labelle, — sera divisé entre le bedeau et le maître d'école.

LA SANTÉ DE M. BRUNET S'ÉPUISE

La santé de M. le curé Pascal Brunet, qui n'avait jamais été robuste, s'épuisa rapidement avec tous les tracas amenés par ces travaux de construction. Jusqu'en 1862, il n'avait pu obtenir le secours régulier d'un vicaire. Le recrutement sacerdotal, on le sait, avait été jusque-là en déficience, alors que le flot de la population augmentait considérablement ici comme ailleurs. La paroisse comptait plus de 350 familles. On se le rappelle, du temps de M. le curé Bélair, dont la santé était aussi faible, ç'avait été la même souffrance. Comme son illustre prédécesseur, M. Brunet était secouru par ses confrères voisins, MM. les curés Joseph Duquet, de Sainte-Thérèse, C. François Caron, de Saint-Vincent-de-Paul, P.C. Dubé, de Saint-Martin, G. Thibault, de Sainte-Anne-des-Plaines, et même par des confrères fort éloignés comme M. Timothée-Prime-Paul Filiatrault, de St-Hermas, Augustin Lemay, de Sainte-Victoire-sur-Richelieu, J.-S. Théberge, de Saint-Augustin. M. Filiatrault était-il de Sainte-Rose? En tout cas, M. Lemay était de la Petite-Côte, où il comptait des parents; il aimait, comme M. Joseph Plessis-Bélair, revenir dans la paroisse natale, et obliger à l'occasion le bon curé Brunet. Mais c'est le plus jeune prêtre de la paroisse qui revenait le plus souvent, et dont nous retrouvons le plus souvent la signature au bas des actes de baptêmes, mariages et sépultures; nous voulons parler de M. Antoine Labelle, vicaire au Sault-au-Récollet. Les prêtres du séminaire aidèrent aussi considérablement M. Brunet dans son ministère; et nous trouvons un grand nombre d'actes signés de M. Louis Dagenais, enfant de Sainte-Rose, de M. S. Tassé, supérieur de la maison, de M. Verreault, directeur, de MM. M. Tassé, F. Aubry, J.-B. Cousineau, John Lonergan, S. Piette, A.-L. Poulin, H.-Th. Clément, tous professeurs du séminaire.

Tous ces noms sont révélateurs d'un passé qui mérite d'être connu; ces hommes, bâtisseurs de notre nation, ont laissé des œuvres qui portent leur marque. M. le curé Brunet était évidemment estimé, aimé de ses confrères. Il comptait des amis même parmi les chanoines de l'évêché. On voit qu'aux funérailles de deux de ses parentes, — ses ménagères, sans doute, — le célébrant fut M. le chanoine V. Pilon, alors que parmi les vingt autres prêtres signataires on remarque M. le chanoine Plamondon, M. le supérieur du séminaire, etc.

En 1860, le R. P. Camille Lefebvre, de la Congrégation de Sainte-Croix, vint résider au presbytère pour un an. Ce Père avait déjà fait du ministère à Saint-Eustache; il a laissé sa marque dans l'histoire canadienne-française, surtout à Memramcook, où il a fondé un collège-université qui travaille si admirablement au relèvement des Acadiens nos frères.

En 1862 et 1863, M. Fabien Barnabé vient enfin aider M. le curé Brunet, en qualité de vicaire; il l'assistera jusqu'à sa mort survenue en avril 1864.

M. le curé Pascal Brunet travailla jusqu'à sa mort, en dépit du mal qui le minait. On le voit, le 5 avril 1864, célébrer un mariage, alors qu'il meurt le 9 du même mois, ayant à son chevet M. l'abbé Barnabé. Il avait été vingt-six ans curé de Sainte-Rose.

On comprend que la soudaineté de sa mort ait jeté dans la consternation sa paroisse qui le considérait comme un saint, et ému même tout le diocèse. On le constate par les nombreux prêtres venus au service, célébré quatre jours plus tard, et par une assemblée des paroissiens convoquée le dimanche suivant, 17 avril.

Voici l'acte d'inhumation: « Ce treize avril mil huit cent soixante et quatre, nous Soussigné, Evêque de Montréal, avons inhumé dans les voûtes de l'église de cette paroisse, le corps de Monsieur Pascal Brunet, prêtre, curé de cette paroisse depuis vingt-six ans, décédé le neuf du courant, âgé de cinquante-six ans, et dans sa trente-deuxième année de prêtrise, en présence de Monsieur Louis Guyon, curé de St-Eustache, de Monsieur Augustin Lemay, curé de Belœil, de Monsieur Antoine Labelle, curé de St-Bernard, et d'un grand nombre d'autres prêtres et laïques, dont plusieurs ont signé avec nous. » Par les signatures ci-dessous, on voit que Mgr Bourget était entouré d'une quarantaine de prêtres, venus de partout, ainsi M. Louis Guyon, curé de Saint-Eustache, archiprêtre; M. Norbert Lavallée, curé de Saint-Vincent-de-Paul; M. Joseph Aubry, curé de Saint-Benoît; M. Fr.-Augustin Lemay, curé de Belœil (enfant de Sainte-Rose); M. Antoine Labelle, curé de Lacolle (enfant de Sainte-Rose); M. Louis Dagenais, curé de Sainte-Thérèse (enfant de Sainte-Rose); M. Charles Champoux, curé de Sainte-Anne-des-Plaines; M. Nazaire Perreault, curé de Saint-Janvier; M. Joseph Dequoy, curé de Saint-Hermas; M. Joseph Brissette, curé de Sainte-Scholastique; M. Ant.-Fleury Groulx, curé de Saint-Jérôme; M. Edm. Moreau, chapelain du chapitre de Montréal; M. Julien-Gédéon Wattier, curé de Saint-François-de-Sales; M. Jos.-Salomon Théberge, curé de Saint-Augustin; M. P.-Célestin Dubé, curé de Saint-Martin; M. Jacques-Janvier Vinet-Souigny, curé du Sault-au-Récollet; M. L.-J. Piché

(futur curé de Terrebonne); M. Fabien Perreault (futur vicaire de Sainte-Rose); M. J.-U. Leclair, vicaire de Vaudreuil.

Puis suivent les signatures des prêtres du séminaire de Sainte-Thérèse et d'ailleurs: MM. les abbés Verreault, C.-A. Charlebois, J.-S. Sauvé, M. Jasmin, H. Roussel, M. Mireau, J.-E. Valade, A.-L. Tassé, O. Renaud, A.-J.-L. Légaré. L.-B.-M. Côté, S.S.C., C. Lefebvre, S.S.C., François Thérien, Norbert Valois, F. Dagenais; puis la signature de quelques laïques dont MM. l'instituteur A. Dallaire, le docteur Allard, le docteur L. Dumouchel, MM. J. Ouimet, G. Barbeau, P. Brunet, M.-D. Brunet A. Brunet, J.-B. Brunet, A. Payment; enfin MM. les abbé E. Demers (secrétaire particulier de l'Evêque) et Fabien Barnabé (celui-ci était desservant de la paroisse).

RÉSOLUTION DE DEUIL

Le compte rendu d'une assemblée convoquée par M. l'abbé Barnabé, devenu desservant, démontre toute l'émotion de la paroisse.

Le voici: « A une assemblée générale des anciens et nouveaux marguilliers, et des francs-tenanciers de la paroisse de Ste-Rose, tenue en la sacristie de ladite paroisse, le dix-sept avril mil huit cent soixante et quatre, le révérend Messire Barnabé, vicaire-desservant, ayant été nommé président, et P.-O. Grenier, Ecr., prié d'agir comme secrétaire, il fut unanimement résolu:

« 1° Sur motion de M. François Renaud-Loca, marguillier en charge, secondé par Michel Ouimet, que la mort si subite du révérend Messire P. Brunet, curé de Ste-Rose pendant près de vingt-six ans, a plongé toute cette paroisse dans la plus profonde tristesse;

« 2° Sur motion de Charles Filiatrault, deuxième marguillier, secondé par Paul Desjardins, que cette paroisse se souviendra toujours avec admiration du caractère doux et conciliant, et des vertus exemplaires de ce vénérable et bien-aimé curé; de sa charité inépuisable, de ses bienfaits sans nombre, du zèle et de l'activité qu'il a su déployer pour faire élever et finir dans le court espace de trois ans, la magnifique église qui fait l'orgueil de cette paroisse, et cela sans trouble, chicane, ni division, et surtout sa munificence en faisant bâtir à ses propres frais la belle et vaste sacristie qui tient à cette église;

« 3° Sur motion de Vital Desjardins, troisième marguillier, secondé par Michel Desjardins, que pour témoigner combien cette perte est sensible pour cette paroisse, l'intérieur de l'église demeure

décoré des insignes de deuil, pendant l'espace de trois mois, et que tous les chefs de famille portent aussi le deuil pendant la même période;

« 4° Sur motion de Théophile Dagenais, maire, secondé par Michel Ouimet, qu'une copie des présentes résolutions soit transmise à la famille du vénérable défunt;

« 5° Sur motion de Stanislas McMahan, médecin, secondé par Ephrem Chapleau, qu'une copie en soit aussi inscrite sur le registre de cette paroisse, et que les journaux *la Minerve* et *l'Ordre* soient priés de les publier dans leurs colonnes.

« Après quoi des remerciements furent votés au révérend Messire F. Barnabé, et l'assemblée fut dissoute. » (Signé: Fab. Barnabé, prêtre, et P.-O. Grenier, secrétaire.)

Par ailleurs, une inscription sur marbre, dans la sacristie actuelle, nous révèle encore l'admiration des anciens paroissiens pour M. le curé P. Brunet; la voici :

« Cette sacristie, bâtie l'an 1855, est due à la magnificence du Rév. M. P. Brunet, curé; ce bienfait, ses sacrifices et son dévouement inépuisable lui ont mérité l'éternelle reconnaissance des habitants de Ste-Rose. — 31 mai 1863. »

Ces témoignages d'estime et d'admiration étaient sincères, on le sent, et très mérités. M. le curé P. Brunet pouvait n'avoir pas su s'enrichir des biens de la terre, mais il avait accumulé d'autres biens autrement précieux: ceux d'une réputation de hautes vertus sacerdotales et de biens célestes.

Cette sacristie est son œuvre personnelle, puisqu'elle a été élevée à ses propres frais avec des matériaux de l'ancienne église et de l'ancienne sacristie; mais son œuvre capitale, c'est l'église, où il avança encore de l'argent. On le sait, sa comptabilité n'était pas sûre, parce qu'il était trop pris par le ministère, et que bien souvent il devait payer en dehors de son bureau pour du travail ou des matériaux; et ne faisant pas toujours les entrées requises au chapitre des dépenses, il avançait ainsi de son argent sans rentrer ensuite dans son dû. Son ministère, à lui seul, était écrasant; on peut en juger par le nombre de baptêmes, de mariages et de sépultures, qui dépassaient trois cents chaque année. Cela représente bien des appels au baptistère et aux malades, bien des messes tardives à 9 et 10 heures de l'avant-midi, outre les séances de confessions, etc. Sa paroisse comptait alors plus de 2,000 âmes.

LES COMPTES DE M. P. BRUNET

On comprend que ses comptes, comme ceux du teneur des comptes de la Fabrique et des syndics, aient nécessité des éclaircissements. L'évêché députa pour cette fonction M. le chanoine Hippolyte Moreau, archidiacre, qui, d'office, suit les finances et les comptabilités des Fabriques; M. le chanoine Moreau était l'ami personnel du curé Brunet, l'ayant fréquenté assidûment alors qu'il était curé (M. Moreau) de Saint-Eustache de 1848 à 1853; il était donc pour cela plus apte que d'autres à pénétrer les secrets de M. le curé Brunet.

Le rapport de M. le chanoine Moreau est fort élaboré, il comprend quatorze pages de notre grand registre, et il est très intéressant. Il démontre que la nouvelle église avait coûté 182,036 francs dont

- 54,000 francs pour la maçonnerie, à l'entrepreneur Fr. Labelle,
 - 30,000 francs pour la charpente, à l'entrepreneur J.-B. Joly,
 - 54,000 francs pour finir l'intérieur, à l'entrepreneur J.-B. Joly,
 - 15,000 francs pour extras, à l'entrepreneur J.-B. Joly,
 - 1,200 francs pour résiliation de contrat avec un nommé Robillard,
 - 1,200 francs pour la maison du bedeau,
 - 662 francs pour l'architecte Bourgeault et le secrétaire des syndics.
 - 600 francs pour imitation en chêne de la sacristie et de la boîte de l'orgue,
 - 742 francs pour crépi de la sacristie, du chemin couvert et des tours.
 - 462 francs pour paratonnerre,
 - 360 francs pour démolition de la vieille église,
- et le reste avait été pour payer des intérêts, etc.

Pour rencontrer ces obligations de 182,036 francs, la Fabrique et les syndics avaient eu en main 24,705 francs, somme que la Fabrique avait ramassée depuis 1845, plus une répartition portée à 52,307 francs et les surplus que la Fabrique pouvait réaliser chaque année; et enfin des emprunts. Pour ces emprunts, M. le chanoine remarque qu'il ne paraît pas exister de billets; est-ce que le Séminaire de Québec, les Sœurs Grises de Montréal, la Fabrique de Saint-Vincent-de-Paul, M. Simon Valois, de Montréal, et M. le curé Urgel Archambault, de Saint-Barthélemy, auraient ainsi prêté sans billet? En tout cas, à la signature de ce rapport, le 13 août 1864, — quatre mois après la mort du curé Brunet, — la Fabrique devait en tout et partout la somme de 42,632 francs et dix sols, somme qui sera toute acquittée vers 1875, grâce à une nouvelle répartition consentie en 1862.

La succession de M. le curé Brunet, on le suppose bien, ne fut pas facile à régler. Il avait emprunté sous sa responsabilité personnelle pour payer des travaux à l'église. Les réclamations de l'exécuteur testamentaire vinrent donc après sa mort. Heureusement que celui-ci était un neveu du défunt, le notaire T.-H. Brunet, homme intègre et de bonne entente, qui commença par réclamer une somme rondelette pour couvrir tout ce que le curé avait avancé à la Fabrique. Celle-ci en appela à une nouvelle expertise de M. le chanoine Moreau, qui avait su, au mois d'août précédent, si bien débrouiller les comptes de la Fabrique; et on en arriva à une entente à l'amiable, par laquelle la Fabrique assumait une nouvelle dette de 14,000 francs, remboursable à la succession, et elle renonçait à tout legs que M. le curé avait fait en faveur de la Fabrique. Une fois de plus, M. le chanoine Hippolyte Moreau avait bien mérité la reconnaissance des paroissiens de Sainte-Rose.

VISITE PASTORALE

Au cours de sa visite pastorale du 13 octobre 1853, Mgr Bourget avait émis l'ordonnance suivante: « En vertu des pouvoirs du St-Siège Apostolique, Nous érigeons, dans cette paroisse, la confrérie du St Scapulaire, avec toutes les indulgences y attachées par les Souverains Pontifes; et Nous autorisons M. le curé actuel et tous ses successeurs en office, à y agréger les fidèles de l'un et de l'autre sexe, et à faire les processions et autres exercices d'usage, dans cette sainte association. Nous voulons que l'autel qui sera dédié à la Ste Vierge, dans la nouvelle église paroissiale, qui est maintenant en construction, soit béni sous le titre de Notre-Dame du Carmel, pour être à toujours l'autel de la Confrérie. »

Cette ordonnance fut atténuée, le 8 septembre 1876, par Mgr Fabre, qui dédia l'autel du côté de l'évangile à l'immaculée Conception, et celui du côté de l'épître au Patronage de saint Joseph.

L'ordonnance de la visite pastorale disait encore: « Nous ordonnons, qu'au fut et à mesure qu'elle en aura les moyens, la Fabrique se procure toutes les choses nécessaires, pour faire le service divin, selon le *pur rite romain*, et ce en conformité à notre ordonnance du vingt-trois janvier dernier. »

Après la bénédiction de notre église, le 18 décembre 1856, Monseigneur avait réglé de vive voix que le banc des marguilliers serait celui du numéro 51, près de la balustrade, en avant de la colonne, côté de l'épître. Cette décision n'eut pas l'air de plaire à tout le monde. Serait-ce pour cela que le marguillier Amable-Desjardins, élu en 1858, refusa d'entrer dans le banc, quoiqu'il

tînt à se considérer comme marguillier, et à porter le dais, à la procession du Jeudi saint, malgré la défense expresse du curé?

LES BÂTISSEURS DE L'ÉGLISE

Nous avons déjà noté que les deux entrepreneurs de la troisième église de Sainte-Rose étaient MM. François Labelle, pour la maçonnerie, et J.-B. Joly, pour la menuiserie. Nombreuses, aujourd'hui, sont les familles Labelle et Joly dans cette paroisse; et celles qui peuvent se réclamer de quelque parenté avec ces bâtisseurs d'églises ont droit de le faire avec fierté. Le menuisier, en particulier, a bien mérité de la paroisse. L'idée générale, et même les détails, sont dus sans doute à l'architecte Bourgeault, dont la réputation était, — et est encore, — grande dans tout le pays; mais l'exécution est due au travail, pour la menuiserie, de M. J.-B. Joly. Quand on sait que tous les ornements qui parent la voûte, comme ceux qui courent le long de la corniche, sont non pas en plâtre, mais sculptés sur bois, de même que les magnifiques feuilles d'acanthé qui surmontent nos colonnes cannelées, on ne peut s'empêcher d'admirer le talent de cet enfant de la paroisse. Avait-il été élève de Quévillon? Rien ne le prouve, mais on peut le supposer puisqu'il se montre ici maître-sculpteur et menuisier. Ce bâtisseur d'églises portait le surnom de « Garçon » et demeurait où habite M. C. Vaillancourt; sa boutique allant jusqu'à la rue du cimetière aboutissant là où demeure aujourd'hui M. Cyprien Barrette.

On le sait, Louis-Amable Quévillon (1787-1823), un de nos plus célèbres architectes et sculpteurs, avait tenu école de 1800 à 1823 à Saint-Vincent-de-Paul, dans l'île Jésus; il acceptait des apprentis et les formait en six ans à la maîtrise de leur art, fournissant ainsi au pays des artistes de première valeur, qui comme lui travaillèrent à l'ornementation de nos églises. Notre ancienne église avait eu ce privilège d'être en 1811 retouchée et ornementée par cet artiste (Quévillon) au goût raffiné. Notre paroissien J.-B. Joly avait-il alors travaillé sous Quévillon? L'avait-il suivi à Saint-Vincent-de-Paul? En tout cas, il se montre maître de son art en 1852, en dotant son église d'une menuiserie fine et recherchée. Il mérite bien d'être classé à côté des autres élèves de Quévillon: des Joseph Pépin, René Saint-Jasmes, Paul Rollin, Vincent Chartrand, Amable Gauthier, Thomas Baillargé, Louis-Thomas Berlinguet, Alexis Millet, etc. Et il n'est pas surprenant qu'en 1864, lorsque les paroissiens de Saint-Vincent voulurent rebâtir leur église, ils se soient souvenus de notre J.-B. Joly, et qu'ils l'aient invité à